

Ministère de la Communauté Française
Département de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Études.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles, le 20 Mar 97
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

JRH

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1906

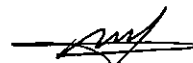
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : MAQUILLAGE : NIVEAU DE BASE.
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 832115U11C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1906u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 bis

Dossier pédagogique

Unité de formation

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel
- Identité du responsable pour le réseau (2) : J.LEFERE, Administrateur -délégué
- Date et signature (2)
- 5/02/97

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

MAQUILLAGE:NIVEAU DE BASE

CODE (3): 832115U11C1

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel oui non

- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Date du document 8 bis : 5/02/97
exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
 Horaire minimum :

CODE (3) : 8321ASUACA

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
MAQUILLAGE : TRAVAUX PRATIQUES	P.P.	L	96
HYGIENE	C.T.	F	24
TECHNOLOGIE DU MAQUILLAGE	C.T.	F	24
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	36
		Total des périodes	180

✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable - Avis favorable
7/13/97 Nuelve 12/03/97 Pp

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
 INSP. COORD.

Date : 19 MARS 1997 Signature

(2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

réservée à

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

Date du document 8 bis : 5/02/97
 exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1.Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^{ème} du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières

L'unité de formation cible

- un public diversifié, comme par exemple :
 - de futurs professionnels du secteur des soins esthétiques ;
 - de futurs professionnels de la vente de produits esthétiques ;
- et vise à faire acquérir à l'étudiant, tant sur le plan personnel que professionnel :
des compétences générales et transférables :
 - appliquer des procédures pratiques avec minutie, rigueur ;
 - tenir compte de la relativité des critères esthétiques pour s'adapter à la diversité des exigences de la clientèle ;
 - appliquer, en toutes circonstances, les règles d'hygiène et de sécurité professionnelle ;
 - prendre conscience de la nécessité de mobiliser ses compétences pour assurer une prestation de qualité ;*des compétences spécifiques :*
 - acquérir des techniques et des habiletés de base en maquillage ;

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1.CAPACITES

en maîtrise de la langue française

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de messages de types variés d'un niveau de langue simple;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication (échange de répliques);
- écrire en démontrant une connaissance de la langue un message de niveau de langue simple d'au moins vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée en respectant les règles élémentaires de l'orthographe et de la ponctuation ;

en orientation spatiale

- maîtriser les relations topologiques (droite, gauche, devant derrière)
- représenter le volume caché à partir d'une vue en plan ;
- déterminer les faces cachées d'un cube ;

en mathématiques

- ordonner des mesures de longueurs ;
- prendre une fraction d'un nombre ;
- calculer la surface d'un carré, son périmètre et le volume d'un cube ;
- écrire un nombre décimal en chiffres ;
- effectuer sur des nombres entiers les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division

en visio- motricité

- repérer visuellement un élément distinct d'un ensemble (de lettres, de chiffres, de symboles, de couleurs) ;

2.2.TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.S.I.

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Recommandation :

Aucune

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En tenant compte des finalités particulières de l'unité de formation

En fin d'unité de formation, l'étudiant sera capable de :

technologie du maquillage

- pour la connaissance du matériel, des matériaux et des produits
 - ⇒ identifier le matériel, les procédés d'application nécessaires à la mise en œuvre des étapes suivantes :
 - pour le démaquillage ;
 - pour l'application des lotions ;
 - pour l'application de la base ;
 - ⇒ établir, à partir d'une recherche documentaire personnelle et pour une marque donnée, une fiche signalétique des produits mis en vente pour réaliser un maquillage de base, la fiche signalétique comprenant
 - la dénomination exacte du produit ciblé ;
 - la société de production, coordonnées y comprises ;
 - les caractéristiques de l'emballage ;
 - le prix de revient au kg ;
 - les informations significatives à l'intention de l'utilisateur ;
 - ⇒ établir, en collectif, à une analyse comparative de quelques produits significatifs, et rechercher d'une manière globale les critères pour une utilisation de qualité ;
 - ⇒ établir la liste du matériel de base pour réaliser un maquillage en citant les diverses possibilités d'utilisation ;
 - ⇒ justifier les modes d'application du fond de teint, des poudres et du fard à jour en fonction
 - de leur texture
 - de leur couleur ou leur harmonie de couleurs
 - de l'adéquation à la typologie du visage et du type de peau
 - ⇒ relever les éléments significatifs d'une fiche - type client et en justifier l'usage dans le cadre d'un suivi de la clientèle et d'une bonne connaissance des goûts, des préférences de celle-ci ;
- pour la connaissance des règles élémentaires d'esthétique :
 - ⇒ définir les critères d'harmonie des couleurs, de gammes de couleurs et leur intensité ;
 - ⇒ définir les critères de complémentarité des couleurs et des gammes de tons : tons chauds, froids, durs, doux,...
 - ⇒ expliquer l'influence de la lumière sur les couleurs
 - ⇒ définir une typologie des visages sur le plan
 - de la perception globale : ovale, rond, rectangulaire, aux traits fins, durs, contrastés,
 - de son niveau d'expressivité... ;
 - de ses qualités et de ses défauts (conformation des sourcils, teint, système pileux disgracieux
 - ⇒ définir des techniques spécifiques d'harmonisation des traits pour accentuer ou non une particularité du visage comme la beauté du regard, son intensité en tenant compte de différents critères
 - port de lunettes ;
 - style de la clientèle, âge, coiffure, etc...

Date du document 8 bis : 5/02/97

exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

pratique de base du maquillage

En tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité et de leurs principes d'application pour chaque étape décrite ci-dessous,

✓ **acquérir les pratiques , les habiletés essentielles du maquillage**

préparer la peau à recevoir un maquillage	
	<ul style="list-style-type: none"> appliquer les produits adaptés au type de peau de la cliente pour <ul style="list-style-type: none"> le démaquillage ; l'application des lotions l'application de la base
<i>en appliquant des procédures prédéfinies,</i>	<ul style="list-style-type: none"> utiliser des techniques simples de nettoyage de la peau du visage en respectant <ul style="list-style-type: none"> les règles de confort de la clientèle ; les règles d'utilisation des produits et des matériaux de base ;
<i>en appliquant des procédures de contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> vérifier l'état de propreté de la peau en tenant compte de procédés de contrôle élémentaires ;
<i>en justifiant son choix et en utilisant des techniques élémentaires d'application appropriées</i>	<ul style="list-style-type: none"> appliquer des lotions diverses;
<i>en respectant les consignes d'utilisation du produit ,</i>	<ul style="list-style-type: none"> appliquer la base ;

réaliser un maquillage de qualité	
<i>en respectant les critères d'harmonie, d'esthétique</i>	<ul style="list-style-type: none"> appliquer la procédure de maquillage adaptée
<i>en appliquant des procédures d'application adaptées sur le plan gestuel,</i>	<ul style="list-style-type: none"> appliquer le fond de teint (visage et cou)
<i>en tenant compte des critères adaptés à la forme,</i>	<ul style="list-style-type: none"> procéder au maquillage des yeux , de la bouche
<i>en prenant en compte des critères d'harmonie</i>	<ul style="list-style-type: none"> appliquer les procédures de finition

acquérir des techniques de contrôle qualité pour prendre conscience des contraintes, de la valeur des procédés et des techniques	
<i>en appliquant des procédures de contrôle appropriées</i>	<ul style="list-style-type: none"> évaluer son travail et en laisser des traces écrites
<i>en posant des questions pour mesurer le degré de satisfaction de la cliente</i>	<ul style="list-style-type: none"> solliciter l'avis de la clientèle et en prendre note ;
<i>en tenant compte des contraintes de la situation,</i>	<ul style="list-style-type: none"> noter les difficultés rencontrées étape par étape selon des critères prédéfinis et évolutifs;
<i>en participant à des séances d'évaluation collective et en prenant la parole spontanément</i>	<ul style="list-style-type: none"> confronter son expérience à celle des autres pour développer son sens de l'auto-évaluation

hygiène

✓ identifier les principes élémentaires d'hygiène de la peau du visage

différencier techniques et produits d'usage courant et produits professionnels ;

identifier les précautions à prendre lors de l'application de produits de base pour respecter les principes fondamentaux d'une bonne hygiène dans les perspectives suivantes :

- ◆ multi-utilisation de ces produits ;
- ◆ multi - utilisateurs ;
- ◆ propagation de foyers d'infections ;
- ◆ etc...

✓ rechercher l'information nécessaire pour se constituer un dossier documentaire sur les règles d'hygiène et de sécurité à respecter pour réaliser un maquillage de base :

- . l'hygiène individuelle et spécifique du visagiste
- . l'entretien des outils professionnels dans une perspective du respect de la santé du client ;
- . les techniques courantes de désinfection des locaux et du linge ;
- . les techniques de conservation des produits à usage professionnel

✓ en dégager les procédures d'application

✓ définir les procédures d'entretien du matériel et des outils nécessaires à la mise en œuvre du maquillage en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité ;

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable **de mettre en œuvre les différentes étapes d'une séance de maquillage :**

- **préparation des produits, de l'appareillage**
- **préparation de la peau du visage**
- **maquillage**
- **notation des éléments significatifs sur une fiche - produit et clientèle**

de justifier sa conception de l'organisation du travail pour chaque étape

d'expliquer oralement et simultanément la méthode de travail choisie (donner un sens au mot du travail pratique)

de prouver sa maîtrise des règles d'hygiène à respecter pendant l'acte technique

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ✓ **niveau de respect des procédures**
- ✓ **choix des techniques et leur maîtrise**
- ✓ **prise en compte des règles esthétiques**
- ✓ **respect des règles d'hygiène et de sécurité**

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

1906 U

PRATIQUE DE BASE DU MAQUILLAGE

INTRODUIT PAR:

LE RESEAU CEPEONS

REMARQUES

- **Intitulé:** l'intitulé ne convient pas car il ne prend en compte que le volet pratique de la formation → Maquillage: niveau de base.
- **Horaire minimum:** CTPP ne convient pas dans ce domaine, il faut dissocier les CT et les PP → revoir la dénomination de cours.

La dénomination " Hygiène" conviendrait mieux que " Eléments d'hygiène"

- **Finalités particulières:** elles doivent exprimer les finalités générales dans le contexte spécifique de l'unité. Ici, il s'agit plutôt de capacités terminales.

- **Capacités préalables requises:** Cette annexe est manquante.

- **Programme:**

Revoir "Technologie" 2ème point, il s'agit de la capacité de réaliser une fiche produit. On ne parle pas de fiche client, or cela fait partie des capacités terminales décrites à l'annexe 5.

Revoir " Pratique du maquillage ", on ne fait pas mention de l'application des règles d'hygiène et sécurité, or cela fait partie des capacités terminales décrites à l'annexe 5.

Revoir " Eléments d'hygiène" 2ème point, "rechercher l'information..." ne suffit pas, c'est essentiel dans cette formation.

Cette UF fera - t- elle partie d'une section? Si c'est le cas, il serait intéressant de le savoir.

N VIELVOYE
22.02.97

N. Vielvoye

Hepg

25/02/97